



République Française

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

ID : 005-210501227-20200804-202078-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 4 AOUT 2020.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

L'an deux mille vingt, le 4 aout, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 28 juillet, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRISON Michel LAROCHE Bruno, Maire,

Présents : Michel FRISON, Daniel ALLARD,, Steeve PEYRON, Bruno LAROCHE, Geneviève MARTIN, Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Vincent RICHE, Isabelle LAMICHE.

Pouvoirs : A. FIOT donne procuration à I. LAMICHE
O. CHIENNO donne procuration à M. FRISON
P. BASSA donne procuration à B. LAROCHE
F. PASQUALI-BARTHELEMY donne procuration A. ALLARD
M. COURCIER donne procuration à M. MOYNIER

Absente excusée :D. THAENS

Secrétaire de séance : I LAMICHE

N 2020.78

OBJET : MOTION. Circulation en 2021 du train de nuit Paris-Briançon via Cavaillon-Pertuis

Le train de nuit quotidien Paris-Briançon constitue une véritable ligne de vie pour les habitants des Alpes du sud : la connexion directe avec Paris et le nord de l'Europe est essentielle pour les liens familiaux, l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture, aux loisirs, et contribue au dynamisme économique et touristique du territoire alpin.

Récemment suspendue pendant 3 mois par décision gouvernementale pour endiguer la pandémie de COVID-19, la circulation de ce train est annoncée comme remplacée par bus en 2021, pendant les 9 mois de travaux programmés sur la voie ferrée reliant Valence à Veynes. Or ce train peut, techniquement et réglementairement, être dévié par la ligne Cavaillon-Pertuis sans conséquence aucune sur son temps de parcours et sur les autres trains circulant sur l'itinéraire.

Seule la mauvaise volonté de la direction territoriale de SNCF Réseau semble à l'origine de ce refus, alors même que des trains de marchandises circulent quotidiennement entre Cavaillon et Pertuis, que des trains de pèlerins y ont circulé il n'y a pas si longtemps, ainsi qu'en 1993 et 2008 des trains détournés de la ligne Paris-Lyon-Marseille pour cause de travaux ou d'accident.

Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le

Bureau
Extrait

ID : 005-210501227-20200804-202078-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, considère comme essentiel le maintien du service public de transport ferroviaire quotidien entre Paris et Briançon, et enjoint instamment la SNCF et le Ministère des transports, autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, de commander la mise en circulation du train de nuit Paris-Briançon pendant toute l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Sens du vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

Pour extrait conforme
Le Maire

